



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION
POUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

100^{ème} session du Conseil exécutif de l'OIAC

Point 6 c) Elimination du programme chimique syrien

Déclaration de la France prononcée par son Excellence M. Luis VASSY,

Ambassadeur de France au Royaume des Pays-Bas,

Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre prise de fonctions et pour la qualité de la manière dont vous animez nos débats.

Cela fait 3 ans désormais que je représente la France auprès de cette Organisation et que je siège au sein de ce Conseil : malheureusement, je me trouve dans la situation pénible de devoir rappeler certains faits et certaines exigences, que nous devrions collectivement porter envers la Syrie dans le cadre de notre Organisation.

Cela fait presque 9 ans maintenant que la Syrie a rejoint l'OIAC et il n'en demeure pas moins qu'en dépit de près de 9 années de consultations, de visites sur le terrain et d'échanges de documents, sa déclaration initiale demeure incomplète et non exhaustive.

20 questions demeurent en suspens. C'est d'autant plus préoccupant que la Syrie refuse de coopérer avec la DAT depuis le printemps 2021, en refusant de délivrer le visa pour un expert de la DAT, en refusant de répondre aux questions du Secrétariat technique et en refusant de mettre à jour sa déclaration. Par ailleurs,

tout aussi inquiétant, elle nous adresse des notes verbales dans lesquelles nous apprenons que des cylindres contenant des produits chimiques ont été détruits, à un endroit où ils ne devaient en réalité pas se trouver.

Si je réagis aujourd'hui, c'est aussi en réaction à un certain nombre de choses prononcées ce matin par le délégué syrien et par d'autres, qui consistent non pas tant à nous convaincre que des choses fausses sont vraies mais à créer dans cette enceinte des hésitations, un flottement, afin d'essayer de masquer certains faits. Je veux rappeler que le fait évident concernant le dossier chimique syrien, c'est bien la non coopération de la Syrie avec le Secrétariat Technique ainsi que le caractère incomplet de sa déclaration initiale.

Plus largement, nous sommes confrontés aujourd'hui à des propos consistant à nous dire que ce qui est blanc est noir. Evidemment, je pense qu'aucun des délégués qui se livre à de telles acrobaties ne pense réellement que nous allons finir par croire que ce qui est blanc est noir, mais peut-être espèrent-ils que nous penserons que le blanc est gris clair. Ils auront ainsi déjà obtenu quelque chose.

Je ne peux que rejoindre notre collègue ukrainien dans son étonnement en entendant le délégué syrien plaider le droit de la Russie à préserver son intégrité territoriale, dans la guerre que la Russie mène elle-même sur le territoire de son pays voisin. Ce fut spectaculaire. J'ai aussi été surpris de recevoir des leçons de liberté de la presse de la part du délégué russe. Plus subtilement, j'ai entendu notre collègue iranien tenter de nous expliquer que tout ceci était très compliqué et que peut-être, entre le blanc et le noir, il y aurait du gris clair.

Non : il n'y a pas de gris s'agissant de la DAT. Notre responsabilité en tant que membre du Conseil exécutif, c'est de rappeler à la Syrie ses obligations, ce que je dois faire une nouvelle fois aujourd'hui malheureusement. Des informations doivent être partagées avec le Secrétariat technique. Elles sont nécessaires si la Syrie veut recouvrer les droits et privilèges suspendus par la décision prise par la Conférence des Etats parties en avril 2021.

Je voudrais saluer une nouvelle fois la ténacité, le professionnalisme et l'indépendance avec lesquels la DAT poursuit sa mission.

Je demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du Conseil exécutif et soit publiée sur les serveurs interne et externe de l'OIAC. Je vous remercie./.